

Réunion électronique 9 décembre 2021

Procès-verbal N° 2

Présidence : M. Gilles COURTAUD

Présents : MM. ALDAX – BERFORINI – MALUS

1 – Nomination de délégué

Match n°23629485 du 12/12/2021 – Départemental 2 Poule B – ST ELOI 1 / SAUVIGNY 1

Conformément à l'Annuaire du District, certaines rencontres pouvant être considérées « à risque », soit à l'initiative du District de la Nièvre, soit sur sollicitation de l'un ou l'autre des clubs en présence (voire les deux), pourront nécessiter l'envoi d'un délégué. Ce délégué ne pourra remplir cette mission à la seule condition d'être désigné officiellement par le District.

Suite à la demande du club de ST ELOI, la Commission désigne officiellement en tant que Délégué Principal Monsieur MALUS Jean-Claude et informe le club de ST ELOI que les frais de déplacement du Délégué seront à sa charge.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission départementale d'appel du District dans un délai de 7 jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 3.1.1. et 3.4.1.2 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.

**Le Président,
Gilles COURTAUD**

